



ARRÊTÉ N° 2019-13

Vu le code de l'Éducation Vu l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur Vu la loi 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la réussite des étudiants

LE PRÉSIDENT DE l'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE ARRÊTE

Article 1 er

Le jury d'admission en 1^{ère} année de DUT en formation initiale de l'institut universitaire de technologie de Cergy-Pontoise pour l'année universitaire 2019/2020 se tiendra le 7 mai 2019.

Il est composé comme suit :

Président du jury :

Éric DE SAINT LÉGER, directeur de l'IUT de Cergy-Pontoise

Membres du jury :

Chefs de département

- M. Patrick DI MARTINO, enseignant chercheur, Génie biologique - site de Saint-Martin à Pontoise
- Mme Virginie AUGEREAU, enseignant chercheur, Gestion logistique et transport - site d'Argenteuil
- M. Jean-Pierre GIROUD, enseignant,
 Qualité, logistique industrielle et organisation site d'Argenteuil
- M. Emmanuel CAPLAIN, enseignant chercheur,
 Génie électrique et informatique industrielle site de Sarcelles
- Mme Stéphanie CENAT, enseignante,
 Métiers du multimédia et de l'internet site de Sarcelles
- Mme Céline PROVOST, enseignante,
 Techniques de commercialisation site de Sarcelles
- M. George WARDEH, enseignant chercheur,
 Génie civil-construction durable site de Neuville-sur-Oise



- M. Nicolas WILKIE-CHANCELLIER, enseignant chercheur, Génie électrique et informatique industrielle - site de Neuville-sur-Oise
- M. Jimmy ZE, enseignant,
 Techniques de commercialisation site de Saint-Martin à Pontoise

Enseignants

- Mme Françoise MARCENAC, enseignante, Techniques de commercialisation - site de Saint-Martin
- Mme Sylvie VERHÉ, enseignante,
 Génie électrique et informatique industrielle site de Neuville-sur-Oise

Représentant des milieux professionnels :

- M. Jérôme REYNAUD, consultant

Article 2

Le directeur de l'IUT de Cergy-Pontoise et la directrice générale des services de l'université de Cergy-Pontoise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Neuville-sur-Oise, le 05/04/2019 Pour le président, Le directeur de l'IUT de Cergy-Pontoise,

Éric DE SAINT LÉGER

Transmis au rectorat le : 09 avril 2019

Publié le: 10 avril 2019

